

COMITÉ SYNDICAL
Finances
Délibération n°3

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

L'an 2023, le 02 octobre à 10h00, s'est réuni au siège du SDE07 à Privas, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 99

Membres présents : 53

Pouvoirs : 1

Excusés : 8

Membres votants : 53

OBJET : COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC :

- **MODIFICATION AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT- 2023-2026**
- **CREATION D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDIT DE PAIEMENT 2023-2027**

Le Vice-Président en charge des Finances rappelle aux membres du Comité la nécessité de gérer la compétence « Eclairage Public » sous forme d'APCP afin de mieux répartir les crédits et d'appréhender la programmation des travaux.

Pour mémoire, à l'occasion du vote du BP en mars dernier, il avait été décidé d'ouvrir une Autorisation de Programme sur la durée du mandat (2023-2026) et d'afficher la répartition ci-dessous indiquée (les montants s'entendent TTC, la TVA est récupérée via le FCTVA) :

- Compétence « Eclairage Public » : Eclatement du budget en 3 typologies de travaux et programmation de ceux-ci étalée sur la durée du mandat :
 - Schémas Directeurs : 15M€/4ans
 - Travaux d'investissement Eclairage public 9M€/4ans
 - Travaux Eclairage public liés aux travaux Electrification Rurale
- Les Crédits de Paiement à ouvrir en 2023 étaient donc les suivants et correspondent aux engagements en cours :
 - Eclairage Public :
 - SD 6 000 000€
 - EP 3 000 000€

Après réflexion et analyse, constat est fait qu'il est préférable d'ajuster la durée de l'autorisation de programme à l'accord cadre des travaux d'une part (soit, une année supplémentaire) et d'augmenter d'autre part son montant pour tenir compte des demandes émanant des communes, enfin, de créer une autorisation d'engagement prenant en considération le volume et montant de travaux associés à la maintenance sur la durée édictée, soit 2023-2027.

- Il convient donc d'ajuster l'Autorisation de Programme ainsi :

- Schémas Directeurs 20M€/5ans
- Travaux d'investissement Eclairage public 12M€/5ans
- Travaux Eclairage public liés aux travaux Electrification Rurale

D'ores et déjà des crédits de paiements 2023 complémentaires ont été ouverts lors d'une décision modificative grâce à des fonds obtenus auprès de partenaires institutionnels (Fonds verts, FACE), notamment pour les Schémas Directeurs ou les horloges connectées :

- SD + 500 000€
- EP +1 000 000€

D'autres subventions sont attendues d'ici fin la fin de l'année et nous permettrons alors d'ajuster encore les crédits de paiements à venir.

S'agissant de la maintenance, soit des travaux préventifs ou curatifs réalisés chaque année en fonctionnement sur l'ensemble des installations « Eclairage Public » confiées par nos communes adhérentes, Jean Leynaud propose, de la même manière qu'en investissement, la mise en place d'une Autorisation d'Engagement à laquelle seront adossés des crédits de paiement à hauteur de 9M€/5 ans.

Les crédits de paiement 2023 ont bien été ouverts au BP.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ✓ **DECIDE d'autoriser la modification de la durée de l'AP Eclairage Public tel que présenté ;**
- ✓ **DECIDE d'autoriser la modification des montants de l'autorisation de programme et des crédits de paiements adossés ;**
- ✓ **DECIDE d'autoriser la création d'une autorisation d'engagement liée à la compétence « Eclairage public » et l'inscription des crédits telle que présentée.**

Le Président
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le